



Maisons-Alfort, le 30 mars 2010

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
SOLFO LI**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par AFEPSA, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation SOLFO LI détenue par ARYSTA LIFESCIENCE.

Considérant l'attestation de transfert fournie par ARYSTA LIFESCIENCE ;

Considérant que cette préparation a une autorisation de mise sur le marché, n° 7800481 en cours de validité ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement entre AFEPSA et REPSOL YPF ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour SOLFO LI est bien strictement identique à celle précédemment déclarée ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation SOLFO LI, présentée par AFEPSA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : SOLFO LI, PTRS